

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Cédric GOUTH, Maire

**Membres présents** : Cédric GOUTH, Jean-Marc ROSIER, Carole ASTIE, Marie-Bernadette CHARBONNIER, Alain MERTZ, Hatice KAYA-KARAGOZ, Alain PIERRET, Abdelmajid MAOUCHE, Gérard BALDISSERA, Clarisse MEYER, Chantal SCHUSTER, Patrick MOUSSLER, Isabella DE SIMONE, Patrick PIERRET, Michèle PROUST, Christine FITTANTE, Férit BURHAN, Fatiha ADDA, René LEUCART, Michel MARLIOT, Laurence BURG, Béatrice LAMBINET, Brigitte ZERRES

**Procurations** : Erfane CHOUIKHA à Cédric GOUTH, Nathalie JACOB à Carole ASTIE, François GROSDIDIER à Férit BURHAN, Albert KOEPEL à Béatrice LAMBINET, Jean-Louis PERRIN à Alain MERTZ, Amanda ADAM à Chantal SCHUSTER, Adil TYANE à Abdelmajid MAOUCHE

**Membres absents excusés** : Erfane CHOUIKHA, Nathalie JACOB, François GROSDIDIER, Albert KOEPEL, Jean-Louis PERRIN, Amanda ADAM, Adil TYANE

**Membres absents** : Chloé MARTINEZ, Jacques CLEMENT, Louis BENZAID

### Point n°7 – Convention de délégation de maîtrise d’ouvrage entre Metz Métropole et la ville de Woippy relative à la requalification de la rue de la Gare

Convocation expédiée et affichée le : 27 septembre 2019			
En exercice	Présents	Procurations	Suffrages exprimés : 30
33	23	7	pour : 30 contre : 0 Abstention(s) : 0 non votant(s) : 0

Considérant que la ville de Woippy a décidé de requalifier la rue de la Gare,

Considérant que ce projet comprend :

- l'aménagement et la requalification de la voirie y compris l'éclairage public,
- la mise en place d'une continuité cyclable,
- la création d'un giratoire au niveau de l'intersection avec la rue du Maréchal Foch,
- la mise en place d'un plateau ralentisseur au carrefour avec la place de l'Olympium,
- la mise en place de la signalisation horizontale et verticale adéquate,

Considérant que dans la mesure où les aménagements envisagés par la commune sont conçus en collaboration étroite avec la Métropole pour ce qui concerne les aspects relatifs à l'espace public métropolitain, que la commune dispose des crédits nécessaires pour financer l'opération et qu'elle souhaite confier à la Métropole en maîtrise d'ouvrage déléguée, en coordination avec ses propres travaux, la réalisation des ouvrages incombant à la commune, conformément à l'annexe 3 de la délibération du Conseil Communautaire du 18 décembre 2017,

Vu le projet de convention entre la Ville de WOIPPY et Metz Métropole,

---

Considérant que la convention a pour objectif de définir le cadre juridique et financier de la maîtrise d'ouvrage qui est confiée à la Métropole par la commune, dont les travaux sont décrits ci-dessus,

Considérant que le périmètre des travaux est précisé sur le plan joint en annexe n° 1 de la présente convention,

Considérant que le coût de l'opération est estimé à :

- 263 000,00 € TTC aménagement de la voirie
- 15 000,00 € TTC signalisation routière horizontale et verticale

Considérant que la ventilation des coûts entre la ville de Woippy et la Métropole, précisée dans l'annexe n° 2 de la présente convention est de :

- 100 000 € TTC pour la commune
- 178 000 € TTC pour la Métropole

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- d'approuver ladite convention,
- d'autoriser Le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,  
WOIPPY, le 4 octobre 2019

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707514-20191008-DCM7-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2019  
Publication : 08/10/2019



Cédric GOUTH